

**N° 8257<sup>2</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

## **PROJET DE LOI**

**approuvant la participation du Grand-Duché de Luxembourg  
à la vingtième reconstitution des ressources de l'Association  
internationale de développement (AID)**

\* \* \*

### **AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(13.7.2023)

Par dépêche du 16 juin 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par la ministre des Finances.

Au texte du projet de loi proprement dit étaient joints un exposé des motifs, un commentaire de l'article unique, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte, en version anglaise, de la résolution n° 248 adoptée le 31 mars 2022 par le Conseil des gouverneurs de l'Association internationale de développement (AID) concernant la vingtième reconstitution des ressources financières avec ses annexes.

\*

### **EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE**

L'article unique du projet de loi sous examen, qui a pour objet l'approbation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la vingtième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

\*

### **OBSERVATIONS D'ORDRE LEGISTIQUE**

#### *Article unique*

Le Conseil d'État constate qu'à l'intitulé de la loi en projet sous revue, les auteurs citent la dénomination exacte de l'Association internationale de développement, suivie de son sigle placé entre parenthèses. Dans un souci de parallélisme, les termes « (AID) » sont à insérer après les termes « Association internationale de développement » à l'endroit de l'article unique.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 13 juillet 2023.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Christophe SCHILTZ

